

BUREAU DU VENDREDI 1^{ER} JUILLET 2016



Le vendredi 1^{er} juin 2016 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 10 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 24 juin 2016.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. CAMBON, Premier Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire d'Est Ensemble,
M. MAGE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris,
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency.

ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. DELANNOY, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune, à M. MARSEILLE, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de l'EPT12, à M. CAMBON, Premier Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
M. GUILLAUME, Vice-président, délégué titulaire de l'EPT12, à M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné M. LAGRANGE, Vice-président, délégué titulaire d'Est Ensemble, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires délibérées :

✓ PROGRAMMES

- considérant la nécessité de sécuriser l'entrée de l'usine de Méry-sur-Oise, **a approuvé** le programme relatif à sa requalification pour un montant de 1,15 M€ H.T. (base juillet 2016), et **autorisé** le lancement et la signature d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à des ouvrages du SEDIF n° 2014/03, lot n° 1 usines, notifié le 21 mars 2014 pour confier la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement SAFEGE / LIGNE DAU, et la signature de ce marché et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier ; **a autorisé** le recours aux marchés existants pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires, et la signature des bons de commande afférents et de tous actes correspondantes,

- considérant la nécessité d'ajouter un nouveau point de chloration à la station de Joinville-le-Pont identifié dans le schéma directeur chloration de 2014, de désamianter les voiries devant la station et de remplacer les accessoires hydrauliques vétustes, en **a approuvé** le programme pour un montant de 2,31 M€ H.T. (valeur juillet 2016) ; **a autorisé** le lancement et la signature, pour un montant maximal de 0,19 M€ H.T., d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à des ouvrages du SEDIF, n° 2014/08, lot n° 2 relèvement et stockage, notifié le 20 mars 2014, pour confier la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement SAFEGE / LIGNE DAU ; **a autorisé** le Président à signer les demandes d'autorisations d'urbanisme, et le lancement de consultations dans le cadre de marchés à procédure adaptée, ou le recours à des marchés à bons de commande en cours ou à venir pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires ponctuelles ; **a autorisé** la signature des bons de commande afférents et des documents s'y rapportant,

- considérant leur vétusté, **a approuvé** le programme n° 2016206 relatif au renouvellement en DN 600 mm du bief n° 060-16-06 sur 740 mètres à Sèvres, et au renouvellement de conduites de distribution sur un linéaire d'environ 700 mètres, pour un montant de 4,13 M€ H.T. (valeur juin 2016), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; **en a confié** la maîtrise d'œuvre à SAFEGE, titulaire de l'accord-cadre de prestations de maîtrise d'œuvre – lot 3 : canalisations de transport – notifié le 21 mars 2014, pour un montant maximal de 0,22 M€ H.T. ; **a autorisé** la signature des bons de commande pour les prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, pour la réalisation d'investigations complémentaires et pour des travaux de terrassement, de génie-civil et de second œuvre ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ AVANT-PROJETS

- considérant la nécessité de renforcer la désinfection de la tranche 1 de la filière de production de l'usine de Méry-sur-Oise, **a approuvé** l'avant-projet de mise en place d'un traitement aux ultraviolets pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 3,87 M€ H.T. (valeur février 2016) ; **a autorisé** le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché unique d'un montant prévisionnel de 3,66 M€ H.T. (valeur février 2016), ainsi que la signature des marchés correspondants et des bons de commande ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention correspondante ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** l'avant-projet de réparation des joints périphériques des filtres bicouches de la filière membranaire de l'usine de Méry-sur-Oise, dans l'attente d'une rénovation plus globale de l'unité, pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 0,87 M€ H.T. (valeur décembre 2014), et **autorisé** le lancement d'un appel d'offres ouvert, en deux lots séparés : lot n°1 « Génie civil et métallerie », pour un montant prévisionnel de 0,71 M€ H.T. (valeur décembre 2014), et lot n°2 « Electricité », pour un montant prévisionnel de 0,15 M€ H.T. (valeur décembre 2014), ainsi que le recours aux marchés à bons de commande existants ou à venir ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants, des bons de commande et de tous documents se rapportant à ce dossier,

✓ MARCHES

- **a approuvé** l'avenant n° 2 au marché n° 2013/13, notifié le 26 septembre 2013, au groupement FELJAS ET MASSON / DARRAS ET JOUANIN / CLEMESSY / SFB (CO-TRAITANTS) dans le cadre de la réhabilitation de l'usine à puits et des réservoirs de Pantin, sans modification du montant global du marché de 7,82 M€ H.T. (valeur novembre 2012), prolongeant le délai d'exécution de 11 semaines, et modifiant la répartition entre cotraitants pour les prix forfaitaires, sans modification du montant global ; en **a autorisé** la signature ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché n° 2014/25 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour la refonte de la station de relèvement d'Antony, notifié le 11 juillet 2014 au groupement EGIS EAU (BET mandataire) / Alain LEHOUEDEC Architecte (Architecte cotraitant), qui fixe le montant du marché à 0,71 M€ H.T. (valeur janvier 2014) ; en **a autorisé** la signature ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** le principe de la conception-réalisation pour la réalisation des études et des travaux relatifs à la création d'une étape de décarbonatation par osmose inverse basse pression sur l'usine à puits d'Arvigny ; **a autorisé** la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage selon la procédure d'appel d'offres ouvert, depuis la phase des études préliminaires jusqu'à la phase d'achèvement des travaux relatifs à la création d'une étape de décarbonatation par osmose inverse basse pression sur l'usine à puits d'Arvigny, ainsi que la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un montant maximal de 1,1 M€ H.T. ; **a autorisé** le recours aux marchés existants, pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires, et la signature des bons de commande correspondants pour ces marchés,

- considérant que la commune de Saint-Maur-des-Fossés rejoint le SEDIF le 1^{er} juillet 2016, ce qui nécessite la modification du périmètre géographique de marchés et accords-cadres passés par le SEDIF pour intégrer son territoire, **a approuvé** les avenants aux marchés et accords-cadres 2013/15, 2013/23, 2013/25, 2013/26, 2014/01, 2014/02, 2014/06, 2014/08, 2014/11, 2014/35, 2014/36, 2014/37, 2014/45, 2015/39, 2015/41, 2015/44 et 2015/48 par lesquels la limite géographique desdits marchés est modifiée ; **a autorisé** la signature desdits avenants ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a autorisé** le lancement d'un appel d'offres ouvert , pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation de travaux de réfection des toitures terrasses, mono attributaire, alloti en deux lots géographiques, d'un montant minimum annuel fixé à 0,20 M€ H.T. chacun, d'un montant maximum annuel de 1,50 M€ H.T. chacun, et d'une durée d'un an reconductible trois fois par décision expresse, soit une durée maximale de 4 ans, ainsi que la signature des accords-cadres à bons de commande correspondants et de tous actes et documents se rapportant à ce dossier ; **en a confié** la mission de maîtrise d'œuvre au groupement SAFEGE / LIGNE DAU, titulaire de l'accord-cadre 2014-03, lot n°1 : « prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux sur les usines de production », notifié le 21 mars 2014 au groupement, et **autorisé** la signature de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier, et la signature des bons de commande correspondants pour ces marchés,

✓ CONVENTIONS AVEC LES TIERS

- **a approuvé** les conventions d'occupation temporaire du domaine public du Syndicat des Eaux d'Île-de-France par des relais radiotéléphoniques utiles au service public de l'assainissement de Paris Est Marne & Bois, et à la Police Municipale et aux services administratifs de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, et d'une durée de deux ans chacune, reconductible expressément à l'échéance pour une durée de deux ans ; **a inscrit** les recettes correspondantes aux budgets 2016 et suivants, relatives au paiement par Paris Est Marne & Bois de la redevance d'occupation du domaine public afférente, annuelle de 10 euros par antenne, et **autorisé** le Président à signer ladite convention et tous documents afférents,

- considérant que l'implantation d'une canalisation de transport d'eau potable de DN 1500 mm appartenant au SEDIF à Issy-les-Moulineaux n'a pas fait l'objet d'une autorisation d'occupation domaniale de la part de la commune, **a approuvé** la convention d'occupation du domaine public sur les parcelles F n°42, 90 rue du Gouverneur Général Eboué et F n°48, avenue Jean Bouin, conclue à titre gratuit pour une durée de 20 ans ; **a autorisé** la signature de la convention et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- considérant l'occupation du domaine public fluvial de la ville de Paris par des canalisations d'eau potable appartenant au SEDIF implantées sur diverses communes, **a approuvé** les conventions d'occupation listées ci-après, d'une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, contre le versement de redevances à la charge du délégataire du SEDIF, selon les montants H.T. ci-après :

- 1- convention GD/OPG/16.02 Canal de l'Ourcq, communes d'Aulnay-sous-Bois, Sevrans et Villeparisis, pour un montant de 80,77 €/ an,
- 2- convention GD/OGG/16.01 Canal de l'Ourcq, communes de Pantin, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy et Pavillons-sous-Bois, pour un montant de 65, 89 €/an,
- 3- convention GD/SD/16.02 Canal Saint-Denis, communes d'Aubervilliers et Saint-Denis, pour un montant de 40,32€,

et autorisé la signature des conventions et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- considérant que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a établi un projet de convention n° 1064098 aux fins d'attribuer au SEDIF une subvention de 0,57 M€ H.T. et un prêt 0,38 M€ H.T., pour le renouvellement de la canalisation de DN 800 mm Bondy-Gagny à Gagny, Les Pavillons-sous-Bois et Le Raincy, dont le montant des travaux retenu s'élève à 1,91 M€ H.T., **a approuvé** cette convention et en **a autorisé** la signature ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** la convention à passer entre le SEDIF, la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et Veolia Eau d'Île-de-France, pour définir les obligations des parties lors d'interventions communes en cas d'incident ou d'accident ou en prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement, impliquant les infrastructures de l'eau (canalisations, usines de traitement, réservoirs, forages, postes de chloration, stations de pompage) exploitées par le délégataire du SEDIF, dans les départements des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94) ; en **a autorisé** la signature ainsi que de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

✓ GESTION DE LA QUALITE

- **a approuvé** et **autorisé** dans le cadre du processus de certification ISO 9001, le lancement d'une nouvelle phase du programme de management de la qualité des marchés publics 2016-2017, ainsi que la signature de tous les actes et documents se rapportant à cette démarche,

- **a approuvé** et **autorisé** dans le cadre de la démarche de certification environnementale ISO 14001, le lancement du programme de management environnemental 2016-2018, ainsi que la signature de tous les actes et documents se rapportant à cette démarche.

✓ **AUTRE**

- considérant la refonte du site de Puteaux qui a permis la reconstruction d'une station de pompage alimentant le réseau de deuxième élévation du Mont-Valérien NP 125 et assurant notamment la sécurité incendie du quartier de La Défense, et l'aménagement complet du site (VRD, sécurisation, aménagements paysagers), **a autorisé** la tenue de la séance du Bureau du vendredi 16 septembre prochain à Puteaux en vue d'y réaliser l'inauguration de cette opération, d'un montant de travaux de 12,04 M€ H.T. (valeur février 2010).

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage le